

**PORT : LE CROUESTY - ARZON**

**NOTE N° 02/2017**

Rédacteur :  
Jean-Marc GAUTER

Le Croesty  
02-97-53-73-33

**OBJET: Réunion du Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance  
LE CROUESTY-ARZON 11 mai 2017**

**Pièce Jointe** Document CLUPIPP distribué en réunion et Budget 2016-2017

**Présents :**

Daniel GOURLAY et Franck NOEL : Représentants du Département du Morbihan  
Marc de GHELLINCK : Directeur du Port du Croesty, Compagnie des ports du Morbihan  
Jean-Marc GAUTER : Directeur adjoint du Port du Croesty, Compagnie des ports du Morbihan

20 plaisanciers membres du Clupipp

**1. Fonctionnement du CLUPIPP**

M. Noël souhaite la bienvenue aux membres présents et rappelle le rôle et les objectifs du CLUPIPP conformément aux obligations du code des Transports. Pour être membre il faut souscrire un contrat de plus de 6 mois et en faire la demande. Cette demande peut être déposée tout au long de l'année. La réunion annuelle permet d'échanger sur le fonctionnement du port. Le Clupipp choisit également ses représentants au conseil portuaire qui vont y siéger 5 ans. Il y a 360 personnes inscrites.

**2. Elections**

Les membres sont amenés à voter pour le renouvellement du bureau.

126 votants avec les votes par correspondance

8 représentants sont élus :

Titulaires : MASSULTEAU Maryse  
GLOAGUEN Jean Pierre  
VALENTIN Dominique  
OBER André

Suppléants : RAGOT Philippe  
HAZEBROUCQ Claude  
MENUET Bernard  
ROSE Jean Pierre

Les membres du nouveau bureau ne prendront leur fonction qu'en 2018, mais seront invités au conseil portuaire du mois de novembre 2017.

**DESTINATAIRES : Affichage en capitainerie - site internet**  
**COPIES : R. TABART (Maire d'Arzon)**  
**M. LE BRAS – A.DEVYS**

### **3. Présentation de l'activité du Port**

#### **M. Marc De Ghellinck commente le document remis en séance et répond aux questions**

- Il y a eu 209 matage / dématage en 2016
- Une réflexion est actuellement en cours pour une tarification pour l'aire de carénage en 2018
- Des solutions doivent être trouvées pour faire face aux problèmes de salissures sur bateaux au ponton S
- Le super sans plomb 95 a été remplacé par du 98. Les cuves ont été inversées pour répondre à la demande de super sans plomb. (dorénavant 60m<sup>3</sup> de s/plomb 98 et 40m<sup>3</sup> de gasoil Excellium)
- Une étude est en cours pour la gestion du parking devant le bassin visiteurs lors de la 2<sup>ème</sup> phase des travaux.
- Le portillon du ponton J sera remis en juin. M. De Ghellinck encourage les usagers à prévenir le port si la borne électrique disjoncte.
- Suite à un arrêté municipal visant à réaliser des économies d'énergie, l'éclairage public sur le parking Noroit ne fonctionne plus depuis l'année dernière. Le port réfléchit à une solution.
- M. De Ghellinck informe que les prises électriques des bateaux non occupés sont débranchées (risque d'incendie cf port de Saint Malo). Il met en garde de ne pas mettre la prise dans l'eau lorsqu'elle est débranchée.
- Il est prévu d'envoyer un mailing à tous les plaisanciers pour rappeler les règles de navigation dans le port, rendue parfois difficile par certains plaisanciers inattentifs.
- Pour répondre à la question sur l'avancement des études pour la darse EST, M. De Ghellinck informe qu'une première audition des cabinets ayants répondu a lieu le 11 mai 2017

Madame MASSULTEAU conclut en disant que l'on est bien au port du Crouesty.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.